

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 DASCO 40G** Divers collèges - Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Educatif Territorial Parisien 2016-2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, propose d'attribuer des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs ;

Sur le rapport présenté par M Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement sont attribuées aux collèges pour le financement de projets éducatifs suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante de 693.750 euros sera imputée à la rubrique 221, chapitre 65, nature 655111, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**